

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

---

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 73

présenté par  
M. Reiss

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 2 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.